



Fin de la négociation de l'accord triennal **GPEC ARF** démarrée en **avril 2019**, pour une mise en route de l'accord au **1er avril 2021**, jusqu'en mars 2024 !

*Un accord GPEC, pour :*

adresser **un message fort et rassurant** aux salariés en leur indiquant que l'entreprise se soucie du devenir de chacun et de l'évolution de son poste de travail.

La **CFTC** ne peut donc qu'aller dans ce sens, si l'accord est à la hauteur de ses demandes.

*Des avancées travaillées collectivement :*

- **L'observatoire des métiers, clé de voûte de ce nouvel accord :**  
Il permet de dessiner la cartographie des métiers stables, en mouvement ou "dits sensibles" ainsi que d'identifier les nouveaux métiers, afin que chacun puisse trouver sa place dans l'entreprise.
- **Un plan de développement de compétence** enfin intégré à cet accord :  
des mesures d'accompagnement pour être acteur de son avenir professionnel ou de formations : *les entretiens pro, les parcours pro, , le CPF, la VAE...avec également un accompagnement spécifique des salariés en métier dit sensible.*
- **Des dispositions relatives à l'accompagnement des fins de carrière (Séniors) enfin intégrées également :**  
repos consécutifs, congés, nocturnes, coupures et horaires, implantations de nuit, passage à temps partiel...

Satisfaite par les avancées de cette négociation, qui permettra de

**DÉVELOPPER L'EMPLOYABILITÉ ET SAUVEGARDER L'EMPLOI DE TOUS**

la délégation CFTC, à l'écoute des élus et des salariés,

est favorable à ce nouvel accord ARF,

une avancée supplémentaire vers la convergence !!!

